



BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGES 2026 - Vol à Voile

Voler ensemble en montagne à frais partagés

Vol Montagne
principe des frais partagés

Saint Auban

20 avril au 25 avril 2026

1

Tarifs Selon Coefficient Social <i>(voir attestation Carte Activ. Validée)</i>	Sessions 1 (1 semaine)
• T1 < à 13000	590 € <input type="checkbox"/>
• T2 de 13000 à 21000	670 € <input type="checkbox"/>
• T3 > à 21000	750 € <input type="checkbox"/>
• Extérieur	1070 € <input type="checkbox"/>

Adhésion ANEG obligatoire : 20€
(sur site « aneg.org »)

Licence assurance FFVP à régler
sur place en début de stage

Les enfants mineurs à la date du
stage : **attestation parentale
des 2 parents obligatoire**

Si < 25 ans, à déduire : -10%
 Total à régler : _____ €

Le cout du stage comprend les frais d'hébergement sur place (voir précisions dans la fiche de présentation du stage)

Nom – Prénom stagiaire :	Date naissance : / /
Adresse :	Code Postal :
Commune :	📞 Domicile :
Mel (email) :	📱 Portable :
Nom et Prénom de l'Ouvrant-droit (si différent du stagiaire) :	
CMCAS d'appartenance :	SSA :
Activités aériennes pratiquées (facultatif) :	
<i>Signature de l'ouvrant droit :</i>	
<i>Date :</i>	

La demande d'inscription sera adressée à :

ANEZ – Commission Vol à Voile – Yves MONTAY
7, rue Louis Poly – 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

ou par Email : yves.montay@gmail.com

Accompagné :

- De la **copie de la carte de membre ANEZ 2026**
- De la **copie de l'attestation Carte Activ' validée**
- De **2 chèques** établis à l'ordre de l'ANEZ :
 - **Le 1^{er} d'un montant de 400€**, sera encaissé après confirmation de l'inscription et avant le stage,
 - **Le 2^{ème} devant correspondre au solde**, sera encaissé à l'issue du stage.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou si un déséquilibre financier est constaté entre la participation de l'ANEZ (prise en charge de 50% des frais hors hébergement au coefficient social T2) et celle du stagiaire, une nouvelle tarification pourra vous être communiquée. Vous devrez alors envoyer un 3^{ème} chèque correspondant au nouveau solde, qui remplacera alors le 2^{ème} chèque devenu obsolète.